



Actualités

mai 2025

	<p>Cinq nouvelles consultations publiques concernant la classification et l'étiquetage harmonisés sont en cours jusqu'au 25 juillet 2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> - disulfure de di(morpholin-4-yl) (CE 203-103-0; CAS 103-34-4) - N,N'-hexane-1,6-diylbis[2,2-diméthyl-3-(morpholin-4-yl)propan-1-imine] (CE - ; CAS 1217271-49-2)
26/05/2025-	<p>N-[3-({[2,2-diméthyl-3-(morpholin-4-yl)propylidène]amino}méthyl)-3,5,5-triméthylcyclohexyl]-2,2-diméthyl-3-(morpholin-4-yl)propan-1-imine (CE - ; CAS 1217271-02-7)</p> <ul style="list-style-type: none"> - trifluoroacétate de sodium ; [1] et autres sels inorganiques de l'acide trifluoroacétique [2] (CE 220-879-6 [1] - [2] ; CAS 2923-18-4 [1] - [2]) - acide trifluoroacétique (CE 200-929-3; CAS 76-05-1)
20/05/2025	<p>L'inventaire des classifications et étiquetages (C&L) revisité est désormais disponible dans la nouvelle base de données de l'ECHA, ECHA CHEM. Comme annoncé dans notre actualité du 16/05), un webinaire sera proposé sur le sujet le 27 mai.</p>
16/05/2025	<p><i>Webinaire ECHA - Inventaire C&L</i> - L'ECHA propose un webinaire le 27 mai prochain au sujet de l'inventaire de classification et étiquetage sur le portail ECHA CHEM : comment trouver les informations de classification et d'étiquetage et quelles sont les principales améliorations par rapport à l'ancien inventaire.</p>
05/05/2025	<p><i>Notification Centres Antipoison</i> - Rappel : l'ECHA propose un webinaire le 13/05 présentant une vue d'ensemble des changements concernant les notifications aux centres antipoison suite aux mises à jour du règlement CLP et à l'expiration de la période de transition.</p>

avril 2025

À noter

Nouvelles classes de danger CLP

Déclaration au Centre Anti-poison (PCN)

Les produits chimiques sur le lieu de travail

CLP et ICPE/Seveso 3

Huiles essentielles

→ Tous les focus

Une nouvelle consultation publique concernant la classification et l'étiquetage harmonisés est en cours **jusqu'au 13 juin 2025:**

14/04/2025- Cinnamaldéhyde; 3-phénylprop-2-éнал; aldéhyde cinnamique; cinnamal [1] (2E)-3-phénylprop-2-éнал [2] (CE 203-213-9 ; CAS 104-55-2 [1], 14371-10-9 [2])

mars 2025

Classifications et étiquetages harmonisés - Le règlement CLP révisé par le règlement (CE) 2024/2865 introduit un nouveau mécanisme permettant d'intégrer à la liste des classifications harmonisées des substances dont les dangers ont été identifiés dans le cadre d'autres réglementations. Ce mécanisme est défini à l'article 37(7) du règlement CLP. L'objectif est d'éviter la duplication des travaux d'évaluation. Plus précisément, la Commission peut ajouter des substances directement à l'annexe VI du règlement CLP si elles sont déjà identifiées dans le cadre des règlements REACH/phytopharmaceutiques (PPP)/ ou biocides (BPR), comme présentant les dangers

31/03/2025 suivants :

- Perturbateurs endocriniens (PE) et/ou
- PBT (persistantes, bioaccumulables, toxiques) / vPvB (très persistantes, très bioaccumulables)

Des périodes transitoires sont prévues pour intégrer dans le CLP les résultats des évaluations des dangers réalisées et en cours dans le cadre de ces différentes législations. L'ECHA propose ainsi un schéma dynamique présentant les délais de mise en œuvre de cette nouvelle disposition en fonction des cas de figure. Page de l'ECHA (en anglais) « délais pour les substances provenant d'autres législations »

Trois nouvelles consultations publiques concernant la classification et l'étiquetage harmonisés sont en cours **jusqu'au 30 mai 2025:**

- 1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one (CE 216-133-4; 244-240-6 ; CAS 1506-02-1; 21145-77-7)

31/03/2025- 2-butanone-O,O',O''-(phénylsilyldiène)trioxime (CE 433-360-6 ; CAS 34036-80-1)

- butan-2-one O,O',O''-(méthylsilyldiène)trioxime [1]; butan-2-one O,O',O''-(vinylsilyldiène)trioxime [2]; butan-2-one O,O',O''-silanetétryltétraoxime [3] (CE 245-366-4 [1] 218-747-8 [2] 251-882-0 [3] ; CAS 22984-54-9 [1] 2224-33-1 [2] 34206-40-1 [3])

Deux nouvelles consultations publiques concernant la classification et l'étiquetage harmonisés sont en cours **jusqu'au 16 mai 2025:**

17/03/2025- 2-[(1R,6R)-3-méthyl-6-prop-1-én-2-ylcyclohex-2-én-1-yl]-5-pentylbenzène-1,3-diol ; cannabidiol (CE ; CAS 13956-29-1)
- 5-méthylhexan-2-one ; isoamylméthylcétone (CE 203-737-8; CAS 110-12-3)

Trois nouvelles consultations publiques concernant la classification et l'étiquetage harmonisés sont en cours **jusqu'au 9 mai 2025**:

- Bromate de potassium (CE 231-829-8; CAS 7758-01-2)

13/03/2025 - Produits de réaction du bromure d'ammonium et de l'hypochlorite de sodium, générés in situ (CE -; CAS -)

- Bromate de sodium (CE 232-160-4; CAS 7789-38-0)

février 2025

Deux nouvelles consultations publiques concernant la classification et l'étiquetage harmonisés, sont en cours :

24/02/2025 - Néodécanoate de 2,3-époxypropyle (CE 247-979-2 ; CAS 26761-45-5), effets sur la cancérogénicité, jusqu'au 18 avril 2025 ;

- N,N-dicyclohexylbenzothiazole-2-sulfénamide (CE 225-625-8 ; CAS 4979-32-2), effets de persistance et bioaccumulation, jusqu'au 22 avril 2025

10/02/2025 - Une nouvelle consultation publique concernant la classification et l'étiquetage harmonisés, effets sur la reproduction, est en cours **jusqu'au 11 avril 2025**:

- Napropamide (ISO) (CE 239-333-3; CAS 15299-99-7)

janvier 2025

30/01/2025 - Une nouvelle consultation publique concernant la classification et l'étiquetage harmonisés, effets sur la reproduction, est en cours **jusqu'au 28 mars 2025**:

- Galaxolide [HHCB] (CE 214-946-9, n° CAS 1222-05-5)

→ Toutes les actualités



Abonnez-vous à la lettre d'information

Votre adresse de courriel



j'accepte de recevoir cette lettre d'information et je comprends que je peux me désabonner facilement à tout moment

S'abonner

➡ toutes les lettres d'information



Mentions légales | Conditions générales d'utilisation | Contact

© Ineris 2025. Tous droits réservés.



Suivez-nous

